

Il y aura enquête publique

Mais le ministre Lebrun jette encore de la poudre aux yeux

Le ministre Michel Lebrun a réagi à notre article paru ce jeudi, relatif à la liaison routière entre Courrière et la vallée de la Meuse. Si le ministre a enfin donné des garanties sur l'organisation d'une enquête publique avant la réalisation du tracé Courrière-Maillen, l'argumentation qu'il développe pour justifier le projet est plutôt contestable.

■ « *Le dossier a fait l'objet de nombreuses réunions de concertation, aussi bien avec la commune d'Assesse qu'avec les riverains* », précise le ministre.

Le ministre n'a pourtant jamais répondu aux nombreuses critiques avancées par les riverains lors de ces réunions. De plus, la dernière réunion en date avec les opposants s'est déroulée en comité restreint, sans publicité, avec deux représentants des opposants **sélectionnés par la commune!**

■ « *Dans un souci de rencontrer les sensibilités des riverains et de la commune, le ministre Lebrun a ordonné des études complémentaires* », précise le communiqué.

On ignore si les études — pourtant promises — ont eu lieu: aucun résultat n'a été communiqué à la population riveraine.

■ « *En décembre 1998, un accord a abouti sur le tracé repris au plan de secteur qui paraît répondre aux préoccupations des uns et des autres* ».

Les opposants ne souscrivent en aucun cas au dit tracé!

L'épouvantail de Mont-Godinne

■ « *Le ministre tient personnellement à préciser que*

l'intérêt de cette nouvelle voirie est avant tout de desservir la clinique de Mont-Godinne ».

M. Lebrun oublie sans doute que la route doit, à terme, relier l'E 411 et la vallée de la Meuse, ce qui soulagera avant tout la circulation au cœur de la ville de Namur. Curieusement, son communiqué ne parle d'ailleurs plus de liaison Courrière-Profondeville mais de « Liaison E 411-Mont-Godinne ». Rappelons aussi que la clinique n'a jamais réclamé une voirie comme celle-là: en réunion de concertation publique, ses médecins avaient précisé qu'une rénovation du revêtement de la route existante suffisait au bien-être du centre hospitalier, sans nécessité de créer une route plus large.

■ « *Le ministre a intégré des aménagements cyclables depuis la gare de Courrière, faisant ainsi droit aux demandes de la Fédération des Scouts* ».

« Jamais les Scouts n'ont demandé de piste cyclable, précise le responsable du centre scout de Courrière: nous réclamions simplement un trottoir digne de ce nom ». La piste cyclable sera un plus pour tous; mais elle ne répond pas à une demande caractérisée.

■ « *C'est aussi l'occasion de donner un meilleur cadre de vie aux habitants de Maillen* », écrit le ministre.

Un énorme flux de circulation va pourtant transiter par cette nouvelle route, plus large, qui s'ajoute aux autres et qui est tracée au cœur d'un paisible village. Or, aucune étude d'incidences n'a analysé scientifiquement les nuisances qu'elle engendrera (paysage, bruit, flux, sécurité,...). A cette « déviation-sud de Namur » (comme certains l'appellent déjà), qui va attirer des centaines de véhicules nouveaux, les habitants préféreraient sans aucun doute limiter leurs prétentions aux seuls aménagements promis dans le centre du village, afin de canaliser et freiner la circulation existante.

« Une convention plus ou moins tacite »

Une fois encore, la réponse du ministre n'aborde nullement les nombreuses critiques avancées par les personnes qui habiteront, demain, à proximité de cette voirie. Pas un mot non plus sur l'ultime réunion de concertation, évoquée par le ministre voici 15 jours. Pas un mot non plus sur les sidérantes contradictions dans les propos de son chef de cabinet Pierre Sion et de son conseiller de cabinet Dominique Van Duyse (« La Meuse » du 1^{er} avril). Pas un mot enfin de la « *convention plus ou moins tacite* » qui le liait à la commune d'Assesse, pour accélérer ce dossier routier en contrepartie du cinéma mort-né à Sart-Bernard.

Le ministre précise cependant qu'une enquête publique de 15 jours sera organisée par la commune d'Assesse. Elle réjouira sans doute les riverains.

« *Au terme de cette enquête, il appartiendra à la commune de remettre un avis et à l'aménagement du territoire de se prononcer sur la demande de permis. Le MET, sur base du permis, mettra en adjudication. Les montants nécessaires (40 millions, Ndlr) sont prévus au budget 1999, les expropriations pourront avoir lieu et la première mise en œuvre du contournement de Maillen débutera en 1999* ».

Enquête publique ou non, le ton du ministre prouve à souhait sa volonté de sortir les pelleteuses avant la fin de l'année. Pour la petite histoire, son cabinet nous assurait, voici moins d'un mois, que le dossier n'avancerait pas car... aucun crédit n'était prévu à cette fin en 1999!

Pourquoi tant de précipitation après des années de vaines hésitations? Il s'agit sans doute de la « convention plus ou moins tacite » à honorer avec la commune d'Assesse. Diable, les élections régionales sont proches!

M. R.